

GOLAY

CONVOCATION

à l'Assemblée générale ordinaire
de Golay Buchel Holding SA Lausanne
le vendredi 27 juin 2008, à 16 h
à l'Hôtel de la Paix, Avenue Benjamin-Constant 5, 1003 Lausanne

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Adoption du rapport de gestion, des comptes de la Société et des comptes du Groupe pour l'exercice 2007 / Prise de connaissance des rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes du Groupe.

Proposition: Approbation du rapport de gestion, des comptes de la Société et des comptes du Groupe pour l'exercice 2007.

2. Emploi du résultat au bilan de CHF 23 025 786.-

Proposition: Paiement d'un dividende de 20,84%: CHF 2 500 800.-
Report à compte nouveau: CHF 20 524 986.-

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition: Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leurs activités au cours de l'exercice 2007.

4. Elections au Conseil d'administration

Proposition: Election pour un mandat d'un an des membres suivants:
Massimo Esposito, Samy Maman, Christian Mossaz et Giovanni-Maria Rossi.

5. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes du Groupe

Proposition: Election de KPMG SA comme réviseur des comptes de Golay Buchel Holding SA et du Groupe pour l'exercice 2008.

6. Restructuration du Groupe

7. Stratégie du Groupe

8. Divers

Titulaires d'actions au porteur:

Les titulaires d'actions au porteur peuvent obtenir leur carte d'admission jusqu'au 13 juin 2008 au plus tard, contre dépôt de leurs actions, auprès du siège de la Société à Lausanne, 60, avenue de Rhodanie, 1007 Lausanne (Tél. 021 613 77 77 – fax 021 613 77 00) ou auprès des banques suivantes:

UBS S.A.
Banque Cantonale Vaudoise
Crédit Suisse

Titulaires d'actions nominatives:

Les titulaires d'actions nominatives reçoivent, avec la convocation, le pouvoir de représentation pour le nombre d'actions inscrites à la date du 6 juin 2008.

Représentants dépositaires:

Les représentants dépositaires au sens des dispositions de l'article 689d CO sont priés de faire connaître à la Société, le plus tôt possible, mais au plus tard le 27 juin 2008 au contrôle d'entrée, le nombre, l'espèce, la valeur nominale et la catégorie des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne, ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Rapport de gestion et rapport de révision:

Le rapport de gestion et le rapport de révision sont à la disposition des actionnaires et des porteurs de bons de participation au siège de la Société. Chaque actionnaire ou porteur de bons de participation peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré en s'adressant, par écrit, à la Société ou à l'une des banques susmentionnées.

Avis aux porteurs de bons de participation:

Cette convocation vaut avis aux porteurs de bons de participation au sens de l'article 656 CO.

Les décisions de l'Assemblée générale seront déposées au siège de la Société dès le 14 juillet 2008, à disposition des porteurs de bons de participation.

Lausanne, le 6 juin 2008

Le Conseil d'administration